

BREDERODE
Société anonyme
32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg
RCS B 174.490

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 13 mai 2020

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes, au siège social.

La réunion se tient sans réunion physique, conformément au Règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales.

Elle est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne Maître Henri CULOT comme secrétaire. Messieurs Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH, administrateurs, complètent le bureau.

Messieurs René BELTJENS et Bruno COLMANT, administrateurs, sont excusés. Monsieur Amir CHAKROUN, représentant de la société Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, est excusé.

Le mandataire des actionnaires a signé la liste des participants, annexée au présent procès-verbal. Les procurations sont annexées à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont valablement représentés 48 actionnaires possédant ensemble 17.410.606 actions, soit 59,41 % du nombre total des actions.

Le Président produit une copie de la convocation déposée au Recueil Électronique des Sociétés et Associations (RESA_2020_081.45) le 9 avril 2020 et du journal *Luxemburger Wort* du 9 avril 2020 contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire du rapport financier annuel contenant les états financiers individuels (IFRS), du rapport de gestion contenant les états financiers statutaires, de la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2019 et de l'avis du conseil d'administration sur les propositions de renouvellement des mandats d'administrateur.

Les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé ont été convoqués.

L'avis de convocation ainsi que le rapport financier annuel, le rapport de gestion et les états financiers statutaires, la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2019 et l'avis du conseil d'administration sur les propositions de renouvellement des mandats d'administrateur ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 9 avril 2020.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour ni posé des questions par écrit.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2019
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2019
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2019
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2019
5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2019

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les états financiers annuels de la société au 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mars 2020.* »

6. Affectation du résultat

Proposition de décision : « *L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.400.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 70.950.600,94.* »

7. Distribution

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 1,02 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.* »

8. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « *Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2019.* »

9. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de M. Bruno Colmant

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Bruno Colmant comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023.* »

10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Luigi Santambrogio

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Luigi Santambrogio, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.* »

11. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Axel van der Mersch

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Axel van der Mersch, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.* »

12. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre van der Mersch

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre van der Mersch, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.* »

13. Politique de rémunération

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration.* »

14. Rapport de rémunération

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et (ii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

15. Rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2020, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000. »*

16. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Proposition de décision : « *Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2019. »*

17. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat de Mazars Luxembourg, Cabinet de révision agréé, dont le siège social est établi à 1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.962, représenté par Monsieur Amir Chakroun, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024. »*

*

* *

1. Rapport de gestion relatif aux états financiers annuels statutaires de l'exercice 2019

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale dispense le conseil d'administration d'en donner lecture et de faire rapport oralement.

2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion relatif aux états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2019

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale dispense le conseil d'administration d'en donner lecture et de faire rapport oralement.

3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2019

La déclaration de gouvernance d'entreprise a été portée à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale dispense le conseil d'administration d'en donner lecture et de faire rapport oralement.

Aucune question n'est posée sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers annuels statutaires et sur les états financiers individuels (IFRS) de l'exercice 2019

Le rapport écrit du réviseur d'entreprises agréé a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale dispense le réviseur d'entreprises agréé d'en donner lecture et de faire rapport oralement.

5. Approbation des états financiers annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2019

Ces états financiers statutaires présentent un total du bilan € 917.375.252,92 (€ 917.672.864,72 au 31 décembre 2018). Le bénéfice de l'exercice se monte à € 27.791.839,09 (€ 24.803.296,43 au 31 décembre 2018).

Les états financiers individuels IFRS présentent un total du bilan de € 2.440.714.051 (€ 2.011.158.135 au 31 décembre 2018) et un bénéfice de l'exercice de € 457.645.366 (€ 182.292.898 au 31 décembre 2018).

Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2019 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.408.600	CONTRE 0	ABSTENTIONS 2.006

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mars 2020.

6. Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'affecter un montant de € 1.400.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 70.950.600,94.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.410.606	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale décide d'affecter un montant de € 1.400.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice à affecter, soit € 70.950.600,94.

7. Distribution

Le conseil d'administration propose de distribuer un montant brut de € 1,02 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.

Cette distribution ne constitue pas un revenu de capitaux mobiliers au regard de l'article 97 (3) de la Loi luxembourgeoise du 4 décembre 1967. Elle n'est donc soumise à aucun prélèvement à la source au Grand-Duché de Luxembourg.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.410.606	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 1,02 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission'.

8. Décharge aux administrateurs

Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2019.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.407.625	CONTRE 0	ABSTENTIONS 2.981

- Cette résolution est adoptée.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de M. Bruno Colmant

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de Monsieur Bruno Colmant comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023. Les actionnaires ont pris connaissance de l'avis écrit du conseil d'administration et renoncent à entendre la lecture de cet avis.

Le conseil d'administration a estimé que Monsieur Bruno Colmant répond aux critères d'indépendance fixés par la société dans la Charte de gouvernance.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.409.756	59,41 %	17.409.756
POUR 17.315.125	CONTRE 94.630	ABSTENTIONS 1

➤ L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Bruno Colmant comme administrateur indépendant, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023.

10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Luigi Santambrogio

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de Monsieur Luigi Santambrogio comme administrateur, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026. Les actionnaires ont pris connaissance de l'avis écrit du conseil d'administration et renoncent à entendre la lecture de cet avis.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.316.430	CONTRE 94.176	ABSTENTIONS 0

➤ L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Luigi Santambrogio, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

11. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Axel van der Mersch

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de Monsieur Axel van der Mersch comme administrateur, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026. Les actionnaires ont pris connaissance de l'avis écrit du conseil d'administration et renoncent à entendre la lecture de cet avis.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.316.430	CONTRE 94.176	ABSTENTIONS 0

➤ L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Axel van der Mersch, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

12. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre van der Mersch

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de Monsieur Pierre van der Mersch comme administrateur, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026. Les actionnaires ont pris connaissance de l'avis écrit du conseil d'administration et renoncent à entendre la lecture de cet avis.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés 17.410.606	Proportion du capital social représentée par ces votes 59,41 %	Nombre total de votes valablement exprimés 17.410.606
POUR 17.308.099	CONTRE 102.507	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre van der Mersch, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

13. Politique de rémunération

Le document présentant la politique de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés 17.410.606	Proportion du capital social représentée par ces votes 59,41 %	Nombre total de votes valablement exprimés 17.410.606
POUR 17.395.300	CONTRE 15.306	ABSTENTIONS 0

- Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration.

14. Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés 17.410.606	Proportion du capital social représentée par ces votes 59,41 %	Nombre total de votes valablement exprimés 17.410.606
POUR 17.395.300	CONTRE 15.306	ABSTENTIONS 0

- Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et (ii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.

15. Rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération des administrateurs, à charge de Brederode S.A., à un montant de € 27.000. Ceci concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.403.177	CONTRE 7.429	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2020, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 27.000.

16. Décharge au réviseur d'entreprises agréé

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2019.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.405.366	CONTRE 2.259	ABSTENTIONS 2.981

- Cette résolution est adoptée.

17. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé

Le conseil d'administration propose de renouveler, pour quatre ans, le mandat de Mazars Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.410.606	59,41 %	17.410.606
POUR 17.410.606	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale renouvelle le mandat de Mazars Luxembourg, Cabinet de révision agréé, dont le siège social est établi à 1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.962, représenté par Monsieur Amir Chakroun, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2020.

Pierre VAN DER MERSCH

Luigi SANTAMBROGIO

Axel VAN DER MERSCH

Henri CULOT